



CURER

Le curage est une opération exceptionnelle qui, dans certains cas, peut mener à une amélioration du fonctionnement de l'étang et de la qualité de l'eau. Il consiste à enlever une partie ou la totalité des sédiments déposés au fond de l'étang, sans en modifier les cotes initiales.

POURQUOI réaliser un curage ?

- Pour éviter le comblement du plan d'eau par les éléments issus du bassin versant.
- Pour limiter les risques de pollution liés au stockage des éléments polluants dans les sédiments.

Exemple : curer partiellement pour enlever les parties de sédiments les plus chargées en phosphore pour lutter contre l'eutrophisation.

ATTENTION :

Le curage d'une couche de sédiment est susceptible de mettre à nu une couche plus polluée.

QUAND réaliser un curage ?

- Pour le curage en eau : il n'y a pas de période propice ou défavorable.
- Pour le curage en assec : après une période d'assec prolongé.

COMMENT réaliser un curage ?

Il existe deux techniques de curage :

• Un curage en eau qui peut être réalisé soit :

- **mécaniquement** : avec des pelles mécaniques. L'extraction des sédiments est réalisée depuis les berges ou à partir de barges de surface. On utilise le curage mécanique en eau, préférentiellement, pour les sédiments compacts et non contaminés.

- **hydrauliquement** : avec des dragues désagrégatrices et aspirantes. Les sédiments sont désagrégés par jets d'eau sous pression ou par rotation d'un outil et mis en suspension pour être aspirés et évacués par des pompes vers des points de stockage. Selon la taille de l'étang et le volume de sédiment à extraire, on adaptera la technique de curage en eau : par exemple, les barges et les dragues sont à réserver aux grands étangs.

• Un curage en assec :

après vidange de l'étang, avec des pelles mécaniques, les sédiments sont extraits et évacués sur des points de stockage.



CURER

PRATIQUES DE CURAGE

- **Réaliser l'analyse** de la nature et de la quantité de sédiments présents dans l'étang.
- **Définir la quantité** et la localisation des sédiments à extraire.
- **Prévoir le devenir** des sédiments après extraction, en fonction des éléments précédents.
- **Obtenir une autorisation administrative** (en fonction de la nature des travaux, des volumes mis en jeux et de leur composition).
- **Procéder au curage.**

L'ensemble de toutes ces opérations doit être confié à des professionnels spécialisés.

Lorsque le curage est réalisé en eau, deux types de précautions préalables sont généralement nécessaires :

- réduire au maximum le cheptel piscicole,
- mettre en œuvre, à l'aval, un dispositif de rétention des sédiments et de protection, semblable à celui mis en place pour la vidange (fiche de gestion 5).



CURAGE D'UN ÉTANG

CRITÈRES DE GESTION DURABLE DU CURAGE

- Surveiller régulièrement l'état de comblement de son étang (au moment des vidanges, par exemple).
- Envisager une opération de curage avant que les sédiments accumulés ne permettent plus de réaliser une opération de vidange dans de bonnes conditions.
- Tendre vers une gestion fréquente et régulière des sédiments plutôt que vers des opérations de curage massives et exceptionnelles.

